



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général

Agréée Jeunesse et sport

Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

du mardi 19 mai 2026 à 14h30 à Pau

Présents : Michelle ARRATEIG-BUGAT, Philippe BANOS, Éric BATGUZÈRE, Bernard CANUT-ROCAFORT, Janick CAZAUBON, Thierry COUMEL, Sylviane FRAYSSE, Benoît LALANNE, Pascale LATKOWSKI, Albert MALABIRADE, Chantal MENAUD, Martine MONTESINOS, Sophie NERBONNE.

Excusés et représentés : Élisabeth ARRIUS-PARDIES représentée par Éric BATGUZÈRE, Jean-Luc DANDRÉ représenté par Chantal MENAUD, Christine RASSAT représentée par Philippe BANOS.

Votants = 16

Françoise DALIGAUX a démissionné de ses fonctions (administratrice et responsable du groupe gestion numérique) par mail envoyé au Président, le 8 mars 2026. Elle poursuit ses activités à ce jour au sein du groupe numérique.

ORDRE DU JOUR :

- I. Enregistrement de la décision prise par voie électronique.
- II. Liste d'attente - étude du compte-rendu du groupe de travail, et des travaux de la CSF.
- III. Cotisation 2027 membre actif
- IV. Point d'étape sur :
 - a. Le dossier assurances "risques sportifs", Albingia ou autre, à proposer aux adhérents
 - b. Les séjours - modification mineure du RI et avis de la commission sorties-formation (CSF)
- V. Activités à proposer en 2027 pour les 60 ans du PNP, création d'un groupe de travail.
- VI. Organisation de l'assemblée générale, répartition des tâches.
- VII. Activités des commissions, groupes et permanences.
- VIII. Informations, Calendrier
- IX. Questions diverses

I - ENREGISTREMENT DE LA DÉCISION PRISE PAR CONSULTATION ÉLECTRONIQUE

Le compte rendu du CA du 9 février 2026 a été approuvé le 19 février à l'unanimité via Framadate.

II - LISTE D'ATTENTE - ÉTUDE DU COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL, ET DES TRAVAUX DE LA CSF.

1. Liste d'attente

Le projet validé par la commission sortie formation (CSF) comporte :

- La mise en place d'une liste d'attente automatique pour toutes les sorties à la journée.
- La liste d'attente est illimitée afin de mesurer la demande réelle.
- Un adhérent ne peut être inscrit qu'à une seule sortie par jour, en liste principale ou en liste d'attente.
- Comme pour la liste principale, l'adhérent s'inscrit, puis peut consulter son statut sur son compte.
- Un mail automatique confirme l'inscription de l'adhérent en liste d'attente.
- L'adhérent peut se désinscrire de la liste d'attente à tout moment depuis son espace personnel.
- Lorsqu'une place se libère sur une sortie complète, le premier adhérent inscrit sur la liste d'attente est automatiquement inscrit en liste principale et reçoit un courriel de confirmation d'inscription.
- Le chef de file peut consulter à tout moment la liste des inscrits en liste d'attente.
- La liste d'attente apparaîtra sur la vue imprimable et aussi sur la partie « Tableau de bord – Événement – Réservations ». La liste d'attente devra se distinguer de la liste des inscrits soit par une ligne de séparation, soit en étant « grisée ».

→ Vote pour la mise en œuvre de la liste d'attente selon le projet validé par la CSF

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 1

Le président remercie les membres du groupe de travail et de la CSF qui ont fait progresser ce dossier.

Le cahier des charges devra être réécrit afin de demander un devis actualisé.

Pour rappel, après la fermeture du secrétariat ou en période de congés de la secrétaire, les chefs de file doivent informer les inscrits à leur sortie de son annulation. En cas d'annulation et s'ils veulent reporter la sortie annulée au dernier moment, ils doivent ressaisir leur nouvelle sortie pour qu'elle soit validée par le responsable de la CSF.

2. Menu déroulant « points de départ de Pau » (application pour le prochain programme n° 252)

Afin de simplifier la saisie des sorties par les encadrants et d'apporter une meilleure compréhension aux adhérents des différents points de départ de Pau, il est proposé d'insérer une liste déroulante dans un champ avec les 5 départs de Pau : « Pau – Verdun », « mairie d'Idron », « Bernet à Jurançon », « Zénith de Pau », « parking de covoiturage de Jard'Leclerc à Lescar ». (Cette modification n'aura aucune incidence sur les inscriptions des sorties découvertes par les permanences ou des accompagnants pour les déficients visuels).

III - COTISATION 2027-2028 « MEMBRE ACTIF »

Lors du dernier conseil d'administration nous avons voté les nouveaux montants de l'adhésion « conjoints, mineurs, demandeurs d'emploi » à 31€ et du Pass'Randos qui est maintenu à 28€ pour 2026.

Le président avait proposé pour la saison 2027-2028 une augmentation de 2€ de la cotisation de membre actif (soit +4.1% en 2027 sachant qu'elle n'augmentera pas en 2026). Le vote de cette proposition n'avait pas été franchement convaincant (égalité des « pour » et des « contre ») et le président n'avait pas voulu imposer son choix comme le statut le lui permettait.

Le président présente aujourd'hui un tableau avec des arguments chiffrés et demande à procéder à un nouveau vote.

→ Vote pour une cotisation à 50€ pour un adhérent membre actif

applicable à partir de la saison 2027-2028

Pour : 12 - Contre : 1 - Abstention : 3

Cette proposition de nouveau montant de l'adhésion 2027-2028 devra être validée par l'assemblée générale de novembre 2026.

IV - POINT D'ÉTAPE SUR

a) Le dossier des assurances de l'association et notamment la couverture du risque sportif

Nous avons fait un point assez détaillé des polices d'assurance des APNP. En résumé :

- La responsabilité civile (MAIF) couvre bien les locaux existants et les activités non sportives (assemblée générale, réunions, festivités). Le Président souhaite conserver ce contrat pour un montant de 439€/an. Un étudiant effectuant un stage au sein des APNP est bien couvert par la MAIF qui fournira une attestation mais cet étudiant devra avoir une responsabilité civile individuelle ainsi qu'une assurance accident pour son véhicule et en attester.
- La fédération (FSGT), avec les 6 licences omnisport payées par l'association, couvre les chefs de file et serre-files en responsabilité civile lorsqu'ils encadrent une sortie proposée pour les APNP. Ce contrat FSGT reste à affiner. Thierry COUMEL et Albert MALABIRADE vont prendre contact avec la FSGT afin d'approfondir certains points du contrat concernant les encadrants.
- Le contrat Albingia (8€/pers) manque de précision et ne semble pas fournir une couverture très importante. Le président propose de prendre contact avec Albingia et envisage de clôturer ce contrat.

- Le président propose de compléter la couverture des APNP par une assurance complémentaire d'association. Par exemple, celle proposée par la MAIF « activité principale sportive » dont le coût serait en année pleine de 2088€, soit 4,18€ par adhérent. Cette extension de contrat couvrirait 500 adhérents des APNP sur toutes les activités sportives actuelles, y compris celles à risques comme l'escalade, le ski de randonnée, la via ferrata...). Les membres du CA ont reçu le devis et les garanties détaillées de ce contrat MAIF.
- Chaque adhérent aura toujours la liberté de prendre en sus une assurance individuelle complémentaire.

**→ Vote pour remplacer le contrat Albingia par le contrat d'association
« activité principale sportive » de la MAIF ou d'une autre assurance.**

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 4

b) Les séjours - modification mineure du règlement intérieur (RI) et avis de la CSF

Au vu du nombre de séjours organisés par les APNP sur une année, il pourrait y avoir un risque réel de verser en activité touristique. Une immatriculation serait alors requise et le coût serait très important pour l'association.

Pour qu'une association bénéficie d'une dérogation au code du tourisme, il convient de remplir sur l'activité séjour de manière cumulative les critères suivants :

- les participants aux séjours doivent tous être adhérents
- l'activité de voyage doit être occasionnelle
- le séjour doit être organisé dans un but non lucratif
- le séjour ne doit concerner qu'un nombre limité de voyageurs.

Pour bénéficier de la dérogation au code du tourisme, il nous faut donc modifier le règlement intérieur et notamment l'annexe « règles applicables aux sorties ». Dans le paragraphe 6, le terme séjour pourrait être remplacé par **sortie de plusieurs jours** et il devra être rajouté, ce qui est le cas, que **« les chefs de file en sont les organisateurs »**. Des intitulés du programme devront par ailleurs être revus.

Également, dans le paragraphe 4, une précision sur le covoiturage devra être apportée. Sur la phrase « *les participant(e)s doivent arriver dix minutes avant pour permettre leur pointage et le covoiturage* » il conviendra de rajouter **« qui est le mode de transport privilégié. Le co-voiturage reste de la responsabilité des adhérents, l'association n'organise pas de co-voiturage pour les sorties à la journée comme sur plusieurs jours »**.

La commission Statuts-règlement intérieur et la CSF seront saisies pour validation des points ci-dessus les concernant.

Il est rappelé quelques précisions sur les sorties de plusieurs jours concernant :

- l'envoi avant le départ, par le chef de file de la liste définitive des inscrits au responsable de la CSF avec copie au secrétariat administratif (contact@apnp.fr).
- l'indication sur la convention de manière anticipée, lors de l'utilisation de véhicules de l'OMS de la ville de Pau, des éléments comme le nombre et le nom des conducteurs...
- la sobriété numérique ; limiter les photos à un album de 8 photos provenant d'un seul adhérent.

V - ACTIVITÉS À PROPOSER EN 2027 POUR LES 60 ANS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES (PNP) (Intervention Sophie Nerbonne)

Pour les 60 ans du PNP, une proposition d'une journée inter-parcs a été validée à l'unanimité au CA du 9 février 2026.

Un groupe de travail constitué de Janick CAZAUBON, Sylviane FRAYSSE, Albert MALABIRADE, Sophie NERBONNE se met en place pour préparer ce projet. Il devra pouvoir faire des propositions au PNP à l'automne.

Une soirée débat aura lieu pendant la visite des Amis du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

(APNRPA) sur le maillage possible des différents parcs.

Un partenariat entre les APNP, le PNP et la bibliothèque patrimoniale de Pau, permettra de produire un contenu éditorial pour accompagner 9 photos sur l'eau vive en vallées d'Aspe et d'Ossau. Ces panneaux constitueront une exposition itinérante. Une recherche d'adhérents pour la relecture des contenus est en cours.

VI - ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, RÉPARTITION DES TÂCHES.

Les membres du CA seront sollicités pour l'organisation de la prochaine assemblée générale (préparation, surveillance et coordination du poste émargement, pouvoirs et litiges, dépouillement des votes...).

Pour le rapport d'activités, les vice-présidents seront associés à cette présentation.

Pour anticiper, sur la période du 1 septembre 2025 au 31 août 2026 :

- Chantal MENAUD se chargera de répertorier l'ensemble des CDF et SF ayant encadré des sorties sur les programmes 249 -250 -251
- Les responsables de commissions, de groupes ou de permanences listeront les bénévoles qui ont œuvrés sur cette période.

Le président souhaite une alternance des lieux (Tarbes ou Pau) pour la tenue des assemblées générales. Une recherche de salle à Pau est en cours. Sophie NERBONNE a déjà visité la salle « la Herrère » pouvant accueillir 144 personnes pour un coût de 180€ mais elle semble trop petite et n'est pas adaptée à notre organisation. Il est envisagé une demande de salle auprès de la faculté ou de la MAIF ou de la commune d'Espoey.

VII – ACTIVITÉS DES COMMISSIONS, DES GROUPES ET DES PERMANENCES.

Budget prévisionnel :

Le trésorier demande que chaque responsable de commissions, de groupes ou de permanences donne un budget prévisionnel de ses activités.

Le président informe par ailleurs les membres du CA de l'octroi de la subvention annuelle du PNP et de celle de la Commune de Tarbes.

1. Commission Sorties-formation (CSF)

- La CSF vote sur les points essentiels du cahier des charges établi par le groupe de travail pour la liste d'attente (voir paragraphe II, point 1).
- Pour la liste déroulante de points de rendez-vous à Pau (voir paragraphe II, point 2).
- Le programme n°251 a été vérifié en amont de la réunion par la CSF et par son responsable. Le travail est fastidieux, une nouvelle organisation sera à trouver. L'investissement des membres de la commission a permis de constater un nombre important d'erreurs tant sur la charte proposée par les modes opératoires (temps entre les départs et les lieux de rassemblement, phrases types, explications du copier-coller, les points particuliers, ...) que sur la cohérence des dénivelés et niveaux des sorties.
- La revue « Pyrénées magazine » est présentée. Elle a été reprise le 1 janvier 2025 par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « M'Pyrénées » et recherche des partenaires financiers.

→ Vote pour prendre une part sociale d'un montant de 100€ dans cette société

Pour : à l'unanimité

2. Commission Communication

- Le programme 251 sera distribué à partir du 22 mai.
- Pour la rénovation du site, une rencontre avec Novae sera organisée à l'automne dans le but de voir ce que Novae pourrait nous proposer pour améliorer le site à partir du cahier des charges existant.
- Sollicitation auprès des adhérents pour trouver des volontaires pour le groupe flore

- Abandon de notre participation en 2027 au salon des Séniors de Tarbes (peu de participants et plutôt des personnes âgées en recherche de renseignements sur « des aides à la personne »).
- Peu de publicité autour du Pass’Randos cette année car l’association compte plus de 500 adhérents.
- Bilan de la Braderie des sports 2026 à Tarbes, peu de monde mais des personnes jeunes très intéressées par les activités régulières comme l’escalade (2 Pass’Randos pris à la suite de cette manifestation).
- La fête de la montagne et de l’escalade aura lieu le samedi 30 mai à Pau (des membres des APNP y seront présents).
- Le livret numérique à destination des futurs adhérents devrait être mis en chantier rapidement.
- La fréquentation des réseaux sociaux a encore augmenté (+ 25%).

3. Commission Festivités (Initiatives impulsées par Sophie NERBONNE)

Succès de la journée des bénévoles du 29 mars.

4. Commission Relations avec le Parc national des Pyrénées

Voir paragraphe V.

5. Échange avec Les Amis du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises

L’accueil des Amis du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises se fera en vallée de Campan du 9 au 11 septembre 2026. Sophie NERBONNE se charge de l’organisation (10 Amis du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et 10 adhérents APNP).

Le 10 juin 2026, une sortie flore est organisée en commun pour les deux structures

6. Commission Statuts-règlement intérieur

À consulter pour modification du règlement des sorties par rapport aux sorties de plusieurs jours.

7. Groupe balisage

Le balisage est en cours, il a pris du retard à cause de la neige. Malgré un nombre important de membres dans ce groupe, la participation est parfois difficile lorsqu’il y a un appel à baliseurs ou une sortie balisage nécessitant des volontaires.

8. Groupe Environnement

Voir compte-rendu de la réunion du 26 avril 2026.

9. Groupe Flore

La composition du groupe Flore demeure inchangée. L’âge de ces membres est supérieur à 80 ans, il faut donc essayer de fidéliser de nouveaux adhérents motivés.

Un stagiaire de l’UPPA, Soren FLOREAU, sera accueilli du 26 mai au 19 juin 2026 et participera aux sorties du groupe flore.

Janick CAZAUBON a assisté à une conférence sur le sport et le changement climatique. Dans le cadre des activités proposées par l’association, nous pouvons être impactés par ces phénomènes. ECOLOSPORT, agence fondée en septembre 2022, assure un partenariat auprès des fédérations sportives, des collectivités, des clubs sportifs d’Occitanie afin de les aider à assurer leur transition écologique dans le sport.

10. Groupe gestion numérique

Pour donner suite au souhait de Françoise DALIGAUX de ne plus assurer la responsabilité du groupe numérique, le président a fait un appel aux adhérents. Il s’agissait de trouver des candidats afin d’ étoffer le groupe numérique. Une rencontre aura lieu le 22 mai avec ces candidats et quelques membres du groupe numérique afin de travailler à une nouvelle répartition des tâches.

11. Groupe référent

La difficulté à trouver de nouveaux référents parmi les adhérents est évoquée.

La responsable du groupe référent précise que lorsqu'elle est absente, Didier DABADIE prend le relais de l'organisation.

12. Permanence Pau

Michelle ARRATEIG-BUGAT prend la responsabilité de la permanence de Pau, elle sera secondée par Christian OLIVIER.

À la suite de la réunion du 27 avril 2026 (voir compte-rendu), la permanence du vendredi matin est abandonnée et le nombre des permanents est doublé sur les créneaux du vendredi après-midi et vivement conseillé sur ceux du mardi matin.

Un groupe de travail comprenant des permanents de Tarbes et de Pau, est constitué pour mutualiser et travailler sur le classeur des consignes et de l'accueil ; la première réunion est prévue le 8 juin à 14h à Pau.

13. Permanence Tarbes

Pas de changement en ce qui concerne les membres de la permanence.

VIII - INFORMATIONS, CALENDRIER

1. Informations

- Frais des bénévoles :

Les Cerfa ont été envoyés vendredi 15 mai par la secrétaire administrative ; un grand merci à Hervé LATKOWSKI et à Martine MONTESINOS pour leur gestion quasi complète du dossier. Le président pense qu'il faut encore améliorer la rigueur des comptes-rendus des sorties et que les délais de retour des déclarations devront être resserrés en 2027.

- Secrétariat administratif :

Caroline TUAL est maintenant employée en contrat à durée indéterminée, sa période d'essai étant terminée. Elle conduit son activité dans toute sa complexité avec sérieux.

- Prochain Conseil d'administration

Proposition acceptée par les membres du CA de faire le conseil d'administration du 12 octobre au lycée agricole d'Oloron Sainte Marie (intervention sur le pastoralisme et une visite d'élevage ovin lait).

2. Calendrier

- Vendredi 26 juin : tirage au sort des séjours du programme n°251
- Mercredi 8 juillet : tour de France (étape Lannemezan – Pau)
- Jeudi 9 juillet : tour de France (étape Pau - Gavarnie-Gèdre)
- Mardi 14 juillet 2026 : fermeture des permanences (jour férié)
- Du vendredi 17 au lundi 27 Juillet : Absence de la secrétaire (congés)
- Lundi 12 octobre à 9h00 : conseil d'administration
- Samedi 21 novembre à 16h : assemblée générale ordinaire
- Lundi 23 novembre à 14h30 : conseil d'administration.
- Du 25 décembre au 1 janvier 2027 : permanences fermées

IX- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le lundi 12 octobre 2026 (horaire à préciser)

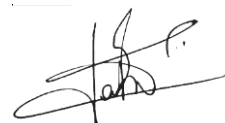
La séance est levée à 18h05.

Le président



Albert MALABIRADE

La secrétaire générale



Pascale LATKOWSKI